



ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION

N°2024-037

Le Maire de la Commune de Tours-en-Savoie,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route;

Vu le Code de la voirie routière;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4^{ème} partie, signalisation de prescription.

Vu la demande du 2 octobre 2024 de la société GAUMONT Télévision c/o GAUMONT Productions Télévision, 30 avenue Charles De Gaulles 92 200 NEUILLY SUR SEINE représentée par Madame Muriel QUERCY,

Considérant que le tournage d'un épisode d'une série télévisée rend nécessaire de réglementer la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, Allée de la Perrière, Montée Saint Clément et Montée du Nant Varin,

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 30/10/2024 à 9h00 et jusqu'au 31/10/2024 à 15h00, les prescriptions suivantes s'appliquent :

- Le stationnement des véhicules de production est autorisé Allée de la Perrière, 3 mètres de voie devront rester libres à la circulation.
- La Montée Saint Clément sera fermée à la circulation du réservoir à la micro-centrale.
- La circulation sera autorisée sur la Montée du Nant Varin uniquement en sens montant à partir de l'usine TIVOLY. 3 mètres de voie devront rester libres à la circulation.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur : la société GAUMONT Télévision c/o GAUMONT Productions Télévision.

Article 3 . Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation. Elles annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 4 : Monsieur le Maire de la commune de Tours-en-Savoie et le Commandant du groupement de la Gendarmerie de la SAVOIE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Tours en Savoie, 21 octobre 2024

Le Maire,
Yann MANDRET

Diffusion :

- SDIS 73, Gendarmerie
- Pétitionnaire

Mairie de Tours en Savoie – 1307 Route Porte de Tarentaise – 73790 TOURS EN SAVOIE

Tél : 04.79.31.00.73 – Fax : 04.79.31.07.92

Mail : accueil@toursensavoie.com – sg@toursensavoie.com